2019 - 2020 16/09/2019



23 rue du Chambge 7500 Tournai

www.heh.be

Intitulé de l'UE	Droit social I
Section(s)	- (3 ECTS) Bachelier en Droit Cycle 1 Bloc 3

Responsable(s)	Heures	Période
Fabian GILLARD	50	Quad 1

Activités d'apprentissage	Heures	Enseignant(s)
Sécurité sociale y compris droit des CPAS	50h	Fabian GILLARD Frédérique PECRIAUX

Prérequis	Corequis

#### Répartition des heures

Sécurité sociale y compris droit des CPAS : 25h de théorie, 25h d'exercices/laboratoires

#### Langue d'enseignement

Sécurité sociale y compris droit des CPAS : Français

## Connaissances et compétences préalables

Bonne connaissance des principales branches de la sécurité sociale et du droit des CPAS.

### Objectifs par rapport au référentiel de compétences ARES

## Cette UE contribue au développement des compétences suivantes

- Communiquer : écouter, informer, conseiller tant en interne qu'en externe
  - Rendre accessible l'exploitation des données juridiques dans un souci de vulgarisation
  - Présenter des solutions argumentées les mieux appropriées en droit et/ou en gestion.
- Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au bachelier en droit
  - o Appliquer les principes juridiques de base et les règles déontologiques spécifiques au métier juridique
- Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique
  - o Développer un esprit de synthèse
- S'organiser : structurer, planifier, coordonner, gérer de manière rigoureuse les actions et tâches liées à sa mission.
  - Assurer de façon autonome la tenue, le suivi et l'aboutissement des dossiers relatifs à des problèmes juridiques et/ou de gestion
- S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution
  - o Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité
  - o Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles

#### Acquis d'apprentissage spécifiques

Développer une connaissance approfondie des différentes branches constitutives de régimes contributifs de sécurité sociale ; et ce dans le cadre d'un cours magistral.

Développer une opinion personnelle et critique sur certaines questions particulières de droit social ; et ce dans le cadre de travaux
de présentation réalisé par groupe, devant l'auditoire.

## Contenu de l'AA Sécurité sociale y compris droit des CPAS

Le cours portera, pour une partie, sur l'étude approfondie de certaines branches relevant des régimes contributifs de sécurité sociale:

- les accidents du travail;
- les maladies professionnelles;
- l'assurance soins de santé et indemnités;
- les allocations familiales ;
- le chômage;
- les pensions.

Législation CPAS (Centre d'action sociale)

- Fonctionnent organique -rôle des organes décisionnels Loi du 8 juillet 1976
- Enquête sociale -principes Droits et Obligations
- Le RIS (revenu d'intégration sociale ) et la loi du 26 mai 2002
- L'aide sociale -ses différentes formes et les législations applicables

Législation CPAS (Centre d'action sociale)

- Fonctionnent organique -rôle des organes décisionnels Loi du 8 juillet 1976
- Enquête sociale -principes Droits et Obligations
- Le RIS (revenu d'intégration sociale ) et la loi du 26 mai 2002
- L'aide sociale -ses différentes formes et les législations applicables

### Méthodes d'enseignement

Sécurité sociale y compris droit des CPAS : cours magistral, travaux de groupes

### **Supports**

Sécurité sociale y compris droit des CPAS : syllabus, notes d'exercices

# Évaluations et pondérations

Évaluation	Note globale à l'UE
Langue(s) d'évaluation	Français
Méthode d'évaluation	La partie du cours dispensée par M. Gillard fait l'objet d'une évaluation orale en fin de période. La cote obtenue à cette évaluation représente 75% de la cote globale de l'UE.  La partie du cours dispensée par Mme Pécriaux fait l'objet d'une évaluation écrite en fin de période. La cote obtenue à cette évaluation représente 25% de la cote globale de l'UE.
Report de note d'une année à l'autre pour l'AA réussie en cas d'échec à l'UE Sécurité sociale y compris droit des CPAS : non	

Année académique : 2019 - 2020